



Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
Lou Camin
service.hebergement@porteaccueil.fr

**PROJET D'ETABLISSEMENT
DU POLE HEBERGEMENT :
URGENCE ET INSERTION**

2005 - 2009

**Validation, le
Le Président
Yves POHER**

**Validation, le
Le Directeur
Bernard ELEFTERAKIS**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'Association " Porte Accueil " : présentation de l'établissement	5
CHAPITRE 1 : BILAN ET SITUATION PRESENTE	6
Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	6
1.- Les objectifs, les missions de l'établissement	6
2.- Le public accueilli	6
2.1.- La typologie du public	6
2.2.- Les critères d'admission	7
2.3.- La procédure d'admission	7
3.- L'accueil des résidents : un protocole d'accueil	7
4.- La conduite du projet d'insertion	8
5.- La vie quotidienne - la vie collective	9
6.- Les loisirs	9
7.- Les moyens	10
7.1.- Les moyens humains	10
7.2.- Les moyens matériels et financiers	10
7.3.- Les prestations de service	11



CHAPITRE 2 : LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	13
1.- Le projet immobilier	13
2.- Diversifier les prestations de service	14
2.1.- 2 places réservées en psychiatrie	14
2.2.- Un service de suite et d'accompagnement	14
2.4.- Une convention avec l'administration pénitentiaire	14
2.5.- Un regroupement de l'accueil d'urgence à Manosque, le SAO	15
3.- La détermination des priorités	16
Année 2005	16
Année 2006	17
Année 2007	17



INTRODUCTION

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale énonce en son article 12 : « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

Complété par d'autres outils (le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, le projet individualisé de prise en charge, les rapports d'activité, les référentiels de procédure et protocole d'accueil, ainsi que ceux relatifs à l'évaluation...), le projet d'établissement représente pour l'équipe socio-éducative un outil de travail essentiel. Son élaboration et son aboutissement ont constitué un moment important pour Porte Accueil puisqu'il s'est agi du premier document élaboré par l'ensemble des professionnels de la structure, les inscrivant ainsi dans une dynamique de projet. Le travail conduit s'est attaché à la « mise à plat » de pratiques actuelles, individuelles et d'équipe (cohérence des pratiques professionnelles) et surtout sur la recherche de nouveaux modes de prise en charge ou de fonctionnement.

Document de référence interne et externe (vis-à-vis des partenaires et des organismes de tutelles), ce projet d'établissement s'inscrit également dans le cadre du schéma départemental de l'hébergement et de l'accueil d'urgence puisqu'il énonce aujourd'hui ce que Porte Accueil envisage comme développement dans les cinq prochaines années.

Sa formalisation s'articule autour de deux parties relatives au bilan et à la situation présente (la présentation de l'établissement, ses missions, ses bénéficiaires, ses prestations de service, son fonctionnement) et à ses perspectives d'évolution.



L'ASSOCIATION " PORTE ACCUEIL "

Pour tout cet ensemble, une devise définissant aussi une mission :

Accueillir - Loger - Insérer.

Présentation de l'établissement :

Créée en 1990 par deux personnes en exclusion sociale, les statuts de l'association ont pour objectifs l'accueil et la réinsertion d'hommes majeurs en difficulté à travers leur participation à une activité collective. Ils proposent donc un accueil de jour et de nuit d'urgence.

En 1995, grâce au soutien financier d'Emmaüs, de la communauté chrétienne de Manosque ainsi qu'au soutien de l'Abbé Pierre rencontré à ce sujet, l'association achète la propriété à Sainte-Tulle.

En 1996, les deux fondateurs de l'association quittent la structure pour convenance personnelle.

En 1998, le CROSSM donne un avis favorable pour 5 places de CHRS, et l'établissement change d'appellation : initialement intitulée les compagnons de Porte Accueil, l'association choisit de s'appeler Porte Accueil. Le premier personnel éducatif est embauché : un éducateur technique qui encadre les hébergés sur les activités de ramassage et de vente.

En 2000 la structure emploie une assistante sociale à mi-temps.

En 2002, Porte Accueil obtient 9 places supplémentaires en CHRS, et 7 places restent consacrées à de l'accueil d'urgence.

En 2003, Porte Accueil crée un chantier d'insertion spécifique, ce qui implique que les hébergés n'interviennent plus directement sur l'activité économique de l'établissement.

En 2005, le CROSMS valide 21 places en CHRS, pour hommes seuls. L'évolution de la structure a été possible grâce à l'implication des bénévoles, et à leur articulation avec les salariés encadrants. Les membres du conseil d'administration ont rédigé en 2005 le projet associatif qui précise les valeurs fondatrices de l'association : toute personne a droit à la différence qui constitue en elle-même une valeur ; si la différence donne lieu à une exclusion, cette injustice demande qu'on s'en occupe ; l'association reconnaît à chacun le droit à la dignité, à l'intégrité, quelle que soit sa situation de détresse physique ou morale ; combattre l'injustice liée à la non-reconnaissance de la place de chacun dans la société et au travail entraînant une perte identitaire ; faire vivre une dette éthique : redonner aux autres ce que l'on a reçu et acquis soi-même : faire don de soi, de son temps, de ses savoirs. Ce projet rappelle les objectifs de l'association : assurer les besoins fondamentaux des personnes accueillies en tant que sujets de droits ; permettre aux personnes de trouver une employabilité ; renouer avec une activité de type professionnel ayant une fonction restructurante et occupationnelle ; restaurer un état de mieux être psychologique et physique ; être un lieu d'accueil et de socialisation permettant de mûrir son projet de vie ; s'impliquer pour témoigner ; faire vivre le lien entre l'action et la réflexion ; faire vivre les solidarités entre associations oeuvrant dans le même champ ; contribuer aux politiques sociales ; accorder toute notre attention aux bénéficiaires de l'intervention sociale et associative. « L'association se caractérise par une pluralité de pensées et une unité dans l'action ». Le projet d'établissement est en cours de finalisation ; il a été impulsé par l'équipe socio-éducative en 2004. A ce jour il décline : les objectifs et les missions de l'établissement ; la typologie du public accueilli, les critères et

procédure d'admission, l'accueil des résidents, la conduite du projet d'insertion, la vie collective ; les moyens de l'établissement (humains, matériels et financiers) ; les prestations de service (hôtelière, l'accompagnement individualisé) ; les axes de priorisation des actions :

- d'un projet immobilier important (transformation et réhabilitation de l'internat : abandon des chambres doubles, aménagement de bureaux, d'espaces détente pour les résidents...)
- d'adaptation de la structure aux besoins territoriaux : travail avec le secteur psychiatrique pour la création de lits au sein de la structure pour des personnes souffrant de troubles psychiques, de convention avec l'administration pénitentiaire (alternative à l'incarcération : placement chantier extérieur) ;
- de faire évoluer l'offre de services par la création d'un service de suite et d'accompagnement.

La prise en considération de ce document par le conseil d'administration a permis à ses membres de rédiger le projet associatif au cours de l'année 2005. Il reste donc à mettre en adéquation ces deux écrits, puis à faire valider le projet d'établissement par l'association. Les missions et les objectifs de Porte Accueil y sont définis : la structure entend proposer à des hommes en grande difficulté sociale un lieu de vie stable, ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif adapté, afin que, libérés des angoisses de l'errance, ils puissent s'insérer dans le tissu social et accéder à une vie digne, autonome et responsable. L'établissement admet en internat des hommes seuls, majeurs, sans logement, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ; ils sont repérés en difficulté pour s'intégrer aux exigences et réalités contemporaines de la conjoncture sociale et économique ; ils présentent également d'importantes fragilités relationnelles, voire psychologiques : leur désaffiliation, leur vulnérabilité conduisent à un processus d'exclusion avec une perte d'identité sociale et professionnelle.



CHAPITRE 1 : BILAN ET SITUATION PRESENTE

LE C.H.R.S.

Agréé " Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale " (CHRS) en 1999.

1. Les objectifs, les missions de l'établissement

Dans le cadre de **la mission du CHRS**, l'Association entend proposer à des personnes en grande difficulté sociale un lieu de vie stable, ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif adapté, afin que, libérés des angoisses de l'errance, ils puissent s'insérer normalement dans le tissu social et accéder à une vie digne, autonome, responsable.

L'établissement est ouvert en continu toute l'année. Sa capacité d'accueil est de 21 places en chambres individuelles ou à 2, et sanitaires communs. Actuellement en 2007, 23 places sont conventionnées CHRS (16 sont consacrées à l'hébergement d'insertion, 4 places sont attribuées à l'accueil d'urgence et 3 appartements relais relèvent de l'aide temporaire au logement).

La durée des séjours est déterminée en fonction des besoins détectés par l'équipe socio-éducative, et conformément aux lois en vigueur. Une demande d'admission à l'aide sociale à l'hébergement, rédigée et signée par l'intéressé, est adressée à la DDASS.

Lorsque ce délai ne permet pas à la personne accueillie d'être en situation d'autonomie à l'issue de ce séjour, une prolongation peut être sollicitée. Cette demande est étudiée en commission sociale et soumise à l'acceptation de la DDASS.

2. Le Public accueilli à " Porte Accueil "

L'établissement accueille en internat des hommes seuls, majeurs, sans logement, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

2 - 1 La typologie du public

Porte Accueil admet des hommes qui sont en difficulté pour s'intégrer aux exigences et aux réalités contemporaines de la conjoncture sociale et économique, et qui présentent également d'importantes fragilités relationnelles, voire psychologiques : leur désaffiliation, leur vulnérabilité conduisent à un processus d'exclusion avec une perte d'identité sociale et professionnelle. Le chômage de longue durée et les contrats de travail précaires, la dégradation des ressources, les ruptures familiales, les problèmes de santé physique et mentale, les problèmes judiciaires sont autant de causes conjuguées à la pluralité des hébergés de la structure.

Ainsi donc Porte Accueil reçoit des jeunes en errance, des migrants (réfugiés, demandeurs d'asile, en attente et en démarches de régularisation, ...), des chômeurs de longue durée, des sortants de prison ou des condamnés avec sursis, des retraités surendettés, des sortants d'hôpital (général ou spécialisé), en tout état de cause des hommes disqualifiés



économiquement, socialement et relationnellement, et un public nécessitant des soins psychiatriques identifiés ou à diagnostiquer.

Enfin, le public accueilli se caractérise par des diversités de parcours, des écarts de génération importants, des différences culturelles, des différences de religion, des temps de séjour variables selon leur projet et leurs difficultés à le réaliser.

2 - 2 Les critères d'admission (cf CASF art. L 345-1)

- Insuffisance des conditions matérielles et sociales permettant aux personnes de vivre de façon autonome ou d'accéder à une autre forme d'hébergement ;
- Aucun critère de niveau scolaire ou de formation n'est demandé ;
- Volonté à s'inscrire dans une démarche de projet ;
- Réalité de la demande d'aide et d'accompagnement qui doit dépasser le simple besoin d'un hébergement ;
- Capacité à partager une vie quotidienne collective.

2 - 3 La procédure d'admission

L'accès est possible de façon directe (par la personne elle-même) ou indirecte (c'est à dire par l'intermédiaire d'un travailleur social ou une autre structure d'accueil).

Chaque candidature est ensuite présentée en commission d'admission, (composée de l'équipe socio-éducative de la structure) qui examine si la candidature répond aux critères d'admission définis ci-dessus.

Lorsque la réponse est positive, l'admission peut se faire à partir du jour même (s'il y a de la place).

Si la réponse est négative, les raisons en sont expliquées à la personne et une autre solution ou une autre orientation peut lui être proposée.

Il n'y a actuellement pas de liste d'attente. Les personnes sont reçues en entretien d'admission lorsqu'une place est libre ou est susceptible d'être libre à une date précise.

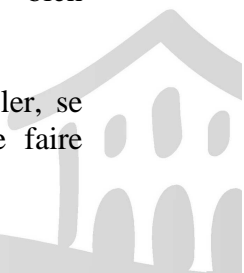
Il n'y a pas d'admissions en CHRS les week-end, jours fériés et la veille de ces jours.

Cette procédure et ces critères ne sont pas applicables aux situations d'urgence. En effet, celles-ci sont traitées sur décision de au moins deux membres de l'équipe socio-éducative et éventuellement d'un membre du bureau de l'Association.

3. L'accueil des résidents : Un protocole d'accueil

L'accueil est un moment essentiel pour le travail qui va être entrepris ensuite avec le nouveau résident. Les premières impressions de la personne qui entre dans l'établissement laissent des traces profondes sur lesquelles il est ensuite difficile de revenir. L'ensemble du personnel est particulièrement attentif et vigilant à ce que le nouveau résident se sente " bien accueilli ".

Il est important d'amorcer l'accompagnement en laissant la personne s'installer, se poser, voire se reposer après une période d'errance. Il doit prendre le temps de faire connaissance avec son nouvel environnement, de se l'approprier, d'avoir des repères.



Cette période d'accueil est variable selon les individus, elle se déroule sur environ 2 à 5 jours (week-end compris) pendant lesquels aucune obligation ne lui sera imposée quant à la conduite de son projet d'insertion.

C'est une période pendant laquelle on invite, on suggère, mais on n'impose pas. C'est le temps d'acculturation.

La maîtrise de cette phase d'accueil (qui démarre au moment de l'admission et se poursuit quelques jours après l'arrivée de la personne) **est déterminante pour la conduite ultérieure du projet d'insertion.**

4. La conduite du projet d'insertion : Un Protocole d'insertion

A son arrivée dans l'établissement, la personne doit très souvent faire face à des problèmes de santé. D'autre part, les ruptures diverses et l'errance qui a suivi font qu'il n'a plus ou très peu d'identité administrative et citoyenne (perte des papiers, fuite devant les créanciers ou la justice, etc...).

Sa réinsertion sociale suppose qu'il doit être en condition physique et psychique suffisante pour accomplir ses démarches et rompre avec ses fonctionnements antérieurs qui empêchaient son insertion afin qu'il puisse s'inscrire dans une dynamique de projet.

Le travail préliminaire à toute mise en place d'un projet consiste à redonner à la personne une intégrité physique et une identité administrative et citoyenne.

La conduite du projet d'insertion nécessite au préalable une recherche d'informations sur la situation du résident afin :

- De mieux comprendre la trajectoire sociale et familiale de la personne ;
- D'approcher une problématique et un fonctionnement plus psychologique ;
- De définir les objectifs visés ;
- De déterminer les moyens utilisés pour y parvenir : ils sont d'ordre physiques, psychologiques, administratifs, socioprofessionnels.

Les réponses obtenues mises en perspective avec les attentes et les souhaits de la personne doivent conduire à ébaucher avec lui un projet.

Le chemin à parcourir pour réaliser ce projet est déterminé par le contrat d'objectifs élaboré et signé en début de séjour avec la personne, puis éventuellement réaménagé par la suite. **Ce projet individualisé de prise en charge** mentionne de façon précise les démarches à effectuer, leur finalité, les échéances. Il identifie clairement les acteurs mobilisés, offrant ainsi à la personne une mise en réseau vers son insertion dans le tissu social. Si les objectifs ne sont pas atteints, la personne et l'équipe avec le référent cherchent à en déterminer la cause :

- Manque d'intérêt ou d'adhésion pour le projet ;
- Difficulté à faire les démarches ;
- Inorganisation, manque de repères ;
- Rapports difficiles aux autres, non coopération ;
- Orientation inappropriée pour effectuer les démarches ;
- Problèmes psychiatriques ;
- Projet trop ambitieux...



Toute intervention sociale est fondée sur une analyse de la situation qui elle-même détermine le contenu du projet individualisé : observation, présentation du cadre, écoute, étude de dossiers... L'équipe socio-éducative doit fournir à la personne accueillie toutes les indications nécessaires à la compréhension de sa situation, de sa place et de son rôle dans un dispositif d'accompagnement (ses droits et devoirs, ses interlocuteurs, les décideurs...).

5 - La vie quotidienne, la vie collective

Pendant les temps collectifs, la personne est confrontée à différentes situations sociales : être ensemble, la communication, le compromis, le partage, l'intimité, le soutien du groupe, la différenciation, la négociation... Pour l'équipe socio-éducative, ces temps servent d'outils : ils permettent de rencontrer l'Autre de façon moins formelle qu'un entretien individuel ou un suivi dans la référence.

Le collectif est un instrument de l'accompagnement éducatif en vue d'une socialisation. Il permet de faire émerger des désirs, des envies et des projections dans l'avenir. Il permet aussi d'identifier les potentialités, les capacités et les carences de chaque individu. Le collectif constitue un vecteur pour amener les personnes à vivre ensemble avec leurs particularités et leurs différences. Cela permet à chacun de trouver une place dans le groupe et, à moyen terme, une place dans la société. C'est avec ces espaces que l'équipe travaille les notions de partage, de communication, de négociation, de respect de l'Autre (→ respect de soi), etc...

Chaque résident a la possibilité de participer aux activités économiques de la structure : sur la base d'un volontariat à hauteur de 20 heures par semaine, il s'intègre à l'équipe du chantier d'insertion de Porte Accueil, sous la responsabilité du moniteur de chantier; cela contribue à rompre l'isolement de l'individu, à lui rythmer sa journée et à lui redonner confiance en lui. Pour cette participation, il perçoit un pécule de cinq euros par demi-journée réalisée.

Enfin, le comité de résidents (1 fois par mois) : réunion mensuelle sur invitation individuelle écrite avec un ordre du jour établi ; c'est l'occasion pour les résidents de discuter autour de leur quotidien ; leurs questions ainsi que les réponses apportées font l'objet d'un compte-rendu écrit et tenu à disposition tout au long de l'année.

6 - Les loisirs

On ne peut penser un projet d'insertion sans laisser une place particulière pour les loisirs, le sport, la détente. Jeux de cartes, de société, jeux de boules, ballons de foot ou de basket, bibliothèque, télévision et magnétoscope sont à disposition. Chacun peut donc, en interne, seul ou à plusieurs, se détendre et se libérer un temps de ses préoccupations quotidiennes. L'organisation des loisirs relève de la responsabilité des résidents. Chacun peut apprendre progressivement, en fonction de ses goûts et de sa disponibilité, à gérer son temps libre, à " se faire plaisir ".

De plus, l'équipe éducative s'attache à donner les moyens nécessaires aux résidents pour les aider ou les inviter à participer à des activités extérieures (manifestations ou entraînements sportifs, concerts, etc.) ou répondre à une demande ponctuelle (sortie de groupe par exemple).

Porte Accueil fait donc le choix de la dimension culturelle ; les activités sont conduites par l'équipe socio-éducative. Elles relèvent d'un atelier cuisine (apprentissage, réalisation des gâteaux d'anniversaire des résidents...), numismatique, couture, éducation physique et sportive adaptée, hygiène alimentaire, et tout cela en partenariat avec le CODES et culture du cœur.

7 – Les moyens

7-1. Les moyens humains

Le personnel de l'établissement comprend **9.6** équivalents temps pleins (ETP).

LE PERSONNEL	CHRS	ALT ET URGENCE
Le directeur	0,35	0,05
La secrétaire	0,40	0,10
La chef de service	0,60	0,40
Le moniteur éducateur	0,80	0,20
Le moniteur éducateur	0,80	0,20
L'éducatrice spécialisée	0,80	0,20
L'animatrice sociale		1,00
La maîtresse de maison	0,50	0,50
Les veilleurs de nuit	2,00	0,50
TOTAL	6.25	3,35

Cette répartition correspond à la conjugaison des modes de financement, et non aux besoins effectifs par secteur.

Une psychologue intervient pour la supervision de l'équipe socio-éducative (1 heure ½ par quinzaine) ainsi que pour la prise en charge individuelle du public; dans le cadre du PRAPS : une infirmière et un infirmier en psychiatrie tiennent une permanence à Porte Accueil, à hauteur de deux demi-journées par semaine. Le travail de l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur la réglementation et les déontologies des différentes professions ; il s'organise autour de réunions (plénière, socio-éducative et commission sociale). De plus, tous les professionnels qui œuvrent dans la prise en charge des résidents participent à un travail en réseau avec l'ensemble des partenaires du département, et bénéficient d'une formation continue.

7-2. Les moyens matériels et financiers

Les moyens matériels : Porte Accueil est propriétaire :

- des lieux d'hébergement ;
- d'une voiture de service ;
- d'un parc de vélos à disposition du public.

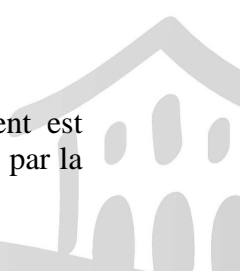
Les moyens financiers :

Une dotation globale de financement pour 23 places en CHRS, et la participation financière des résidents.

7-3. Les prestations de service

La prestation hôtelière :

- une offre d'hébergement en chambre individuelle ou double : chaque résident est responsable de la bonne tenue de son espace ; il doit changer ses draps, fournis par la structure;



- une offre de restauration adaptée aux besoins du résident : petit déjeuner, déjeuner, dîner, et pauses café en journée se déroulent en salle de restaurant ; le ménage des communs, la plonge sont réalisés par un résident selon un planning hebdomadaire ; le repas est un moment important dans la journée, il contribue à la cohésion et à la convivialité de la structure ; enfin dans le cadre du projet individualisé, le repas contribue à l'atteinte d'objectifs relatifs à la santé (équilibre nutritionnel), à l'intégration sociale (intégration de repères sociaux dans le partage du repas, de repères temporels) ;
- une offre de laverie (2 machines à laver et 1 sèche linge sont à disposition) : chaque hébergé entretient son linge ;
- une offre vestimentaire : attribution de vêtements à l'arrivée du résident ainsi que pendant le séjour, selon le cas. De plus un kit santé lui est remis, comprenant les douze produits d'hygiène de base.

La prestation : accompagnement individualisé

- une offre d'accueil et d'admission individualisés ; à l'arrivée, il est décrit au résident une présentation de l'établissement, une description de la population accueillie, une présentation des missions, un rappel des droits et devoirs de chacun (respect du règlement de fonctionnement), une présentation du mode de fonctionnement de la structure (le projet personnalisé et contractualisé, l'équipe pluridisciplinaire et le rôle de chacun)
- une offre d'évaluation sociale de la situation et de l'état du résident : élaborée par le référent éducatif par des entretiens individuels, et par travail de synthèse avec les partenaires médico-sociaux qui prennent en charge l'intéressé ;
- une offre d'élaboration d'un projet et d'un accompagnement pendant le séjour : vers l'accès aux soins, au travail et à la formation, au logement, à la reprise du lien social et familial, aux loisirs ;
- une offre d'orientation à la sortie : visites de structures, rencontres de professionnels, visites de logements et accompagnement du résident à l'admission (aide à l'installation) ;
- une offre de participation de l'utilisateur : réunis en comité de résidents une fois par mois, sous la direction de l'éducateur de service, les résidents peuvent émettre des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement : l'organisation et la vie quotidienne, les activités et les animations socioculturelles, les services thérapeutiques, l'entretien des locaux, ainsi que l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Chaque document produit ou fourni par l'équipe socio-éducative est consultable par le résident ainsi que par sa famille.



DOCUMENTS CONSULTABLES PAR LES RESIDENTS ET LEURS FAMILLES

DOCUMENT	LIEU	MODALITES DE CONSULTATION PAR LES RESIDENTS
Compte rendu des comités de résidents	Salle de réunion	Classeur à disposition des usagers
Dossier administratif et éducatif	Bureau éducatif	Consultation en présence d'un membre de l'équipe
Les menus	Affichés en salle de restaurant	Consultation auprès de la maîtresse de maison
Livres, revues	Bibliothèque	Consultation en bibliothèque ou par emprunt
Livret d'accueil		Transmis à chaque résident
Textes de loi, décrets spécifiques au secteur médico-social et règlements départementaux	Direction	Consultation en présence de l'équipe de direction sur place
Projet associatif	Direction	Consultation sur place
Projet d'établissement	Bibliothèque	Consultation sur place
Projet individualisé	Bureau éducatif	Consultation en présence d'un membre de l'équipe
Rapport d'activités	Bureau du chef de service	Consultation sur place
Règlement de fonctionnement		Transmis à chaque résident et affiché en salle de restaurant
Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et l'insertion	Direction	Consultation sur place



CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

1 – Le projet immobilier

Ce projet a fait l'objet d'un dossier spécifique transmis aux partenaires (DDASS, DDE, Mairie de Sainte Tulle) en 2003. En voici un extrait :

« Porte Accueil a entrepris depuis deux ans une restructuration de son action sociale pour un recentrage autour des publics accueillis et une réorganisation des activités. La priorité a été donnée à l'accompagnement et à la socialisation par un renforcement progressif de l'encadrement socio-éducatif.

L'infrastructure d'accueil n'est plus suffisamment adaptée ni dimensionnée pour répondre au besoin des actions conduites. Les locaux sont exigus, inadaptés à leur utilisation, avec pour certain des problématiques de sécurité et de mise aux normes.

L'hébergement se fait actuellement au sein de l'ancien lieu d'habitation des exploitants agricoles. Il s'agit donc d'une demeure familiale, certes assez vaste mais peu adaptée à la gestion d'un centre de vie en collectivité et par voie de conséquence non conforme. Les lieux ne sont pas rationnels et les surfaces même avec la meilleure optimisation possible ne répondent pas au besoin d'un établissement d'hébergement collectif.

Les chambres se situent sur trois niveaux auxquels on accède par l'extérieur, les entrées sont donc multiples. Les lieux communs sont restreints ; une seule salle à manger. La laverie située au sous sol nécessite le passage par l'extérieur. La cuisine se situe au deuxième étage alors que la réserve alimentaire est au sous sol. Une chambre pour personne à mobilité réduite est installée au rez-de-chaussée, la salle à manger au deuxième, sans autre accès que des escaliers. Il existe également trois chambres (de 6 m²) installées dans un chalet totalement isolé de l'habitation.

Deux aménagements (1999 et 2002) ont permis la réfection de neuf chambres individuelles "normalisées" en exploitant au mieux les limites de la configuration existante.

Pour répondre au besoin de l'action socio-éducative, un projet d'aménagement d'un plateau de vie a été élaboré pour la création d'un espace de socialisation (cuisine aux normes, salle à manger, coin télévision, salon bibliothèque) et la suppression des chambres situées en chalet. Cela nécessite évidemment la construction de nouvelles chambres, et la redistribution des chambres présentes à l'étage en un autre endroit.

Les bureaux administratifs se composent de deux "habitations mobiles" (type Algeco) d'une surface totale de 60 m². Mal isolés, ces locaux sont très chauds l'été et très froids l'hiver. Leur configuration impose une promiscuité sans aucun rapport avec la réalité d'un accompagnement socio-éducatif. Il n'y a pas de salle de réunion, ni de point d'accueil. Les bureaux sont régulièrement partagés en fonction du besoin d'isolement que peut nécessiter un entretien..

Le Projet :

Il prévoit l'utilisation de toutes les surfaces exploitables de la maison et la suppression des chalets (chambres et bureaux) :



Au rez-de-chaussée de la maison et sur deux niveaux sous les arcades l'aménagement d'un pôle d'accueil et de bureaux en continuité pour le personnel intervenant sur l'accompagnement en CHRS.

Le réaménagement des niveaux un et deux de la maison pour un accès unique par le pôle d'accueil et une distribution par la création d'un escalier intérieur.

La création de chambres sur l'actuel " grenier " avec communication au niveau un de la maison.

La construction d'un corps de bâtiment attenant à la maison qui intégrera la restauration (salle à manger, cuisine, locaux techniques) et les pièces de vie (salle de rencontre, salle TV) ainsi que les bureaux du pôle administratif ».

2 – Diversifier les prestations de service

2-1. Deux places pour la psychiatrie

Au fil des ans, le public de Porte Accueil évolue ; à ce jour, un résident sur deux souffre de troubles de la personnalité et connaît ou a connu l'hospitalisation en psychiatrie. Le choix institutionnel de l'établissement a d'abord porté sur l'intervention en intra d'infirmiers spécialisés pour traiter cette souffrance psychique ; aujourd'hui la structure souhaiterait mettre en place un nouveau mode d'intervention, c'est-à-dire proposer au secteur psychiatrique deux lits d'hébergement, pour inscrire ces malades dans une forme de socialité (les inscrire dans un dispositif de droit commun). Notre département est dépourvu d'un tel mode de prise en charge, et le travail en réseau (complémentarité des deux champs sanitaire et social) montre la nécessité d'y pallier. Cette proposition permet également de lutter contre l'exclusion de ce type de population que la maladie exclut et qui s'exclut par sa maladie.

2-2. Un service de suite et d'accompagnement

Le séjour du résident prend fin à son installation, soit en institution, soit en logement autonome. Le mandat d'intervention de l'équipe socio-éducative se termine à cet instant. Cependant, un bon nombre d'ex-résidents continue à solliciter l'établissement à leur sortie. Cet accès à l'autonomie reste fragile et le passage du collectif à l'individuel reste problématique pour certains. Porte Accueil envisage de créer un service de suite et d'accompagnement lié au logement, avec l'intervention de sa technicienne en ESF. Gestion du budget, gestion administrative de l'appartement, gestion culinaire relèvent du domaine de compétence de ce travailleur social et correspondent aux demandes des usagers qui ont quitté la structure. Ce type de prestations s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé en intra, et serait proposé en fin de séjour à l'usager sur un temps défini avec lui.

2-3. Une convention avec l'administration pénitentiaire : alternative à l'emprisonnement

La loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, dite Loi PERBEN II, prévoit que les procédures d'application des peines sont unifiées et que le recours aux aménagements de peines pour des personnes détenues condamnées pour des peines inférieures à 5 ans, autre que la libération conditionnelle est rendu systématique. Ainsi, selon l'article 707 du code procédure pénale, l'exécution des peines doit favoriser la réinsertion des personnes condamnées et la prévention de la récidive. La loi encourage donc l'aménagement des peines en cours d'exécution, en fonction de l'évolution de la situation du condamné. Une des missions de la justice est donc de



développer des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine qui sont de quatre ordres :

- la semi-liberté : mesure qui consiste en une modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, en dehors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou de bénéficier d'un traitement médical. A l'issue de ces activités, le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté ;
- le placement sous surveillance électronique : mesure qui s'adresse à certains condamnés ; concrètement les intéressés portent au poignet ou à la cheville, un bracelet électronique qui transmet des signaux à un récepteur placé sur leur lieu d'assignation (domicile, lieu de travail ou de formation) et relié par ligne téléphonique à un centre de surveillance ;
- le placement extérieur : mesure qui permet au condamné d'être employé au dehors de l'établissement pénitentiaire à des travaux contrôlés par l'administration ;
- la libération conditionnelle : mesure qui consiste à mettre en liberté anticipée, et sous contrôle du juge de l'application des peines, un condamné qui a purgé une partie de sa peine (la moitié, voire les 2/3 pour les récidivistes), et a donné des signes d'amendement.

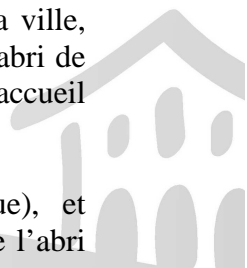
En 1997, Porte Accueil reçoit une ordonnance du juge d'application des peines du tribunal de grande instance de Digne les Bains, portant habilitation de la structure pour accueillir des condamnés à une peine d'intérêt général. L'établissement est donc soucieux de leur offrir la possibilité de se réinsérer.

A ce jour, Porte Accueil souhaiterait passer une convention avec l'administration pénitentiaire. L'objectif serait de permettre à certains condamnés d'éviter les effets destructurants de l'incarcération, de préserver des liens familiaux, des relations sociales et professionnelles. Cette convention porterait sur les prestations travail, hébergement et accompagnement social ; elle nécessite un solide partenariat entre le CHRS et l'administration pénitentiaire, y compris en matière de financement. Ainsi, Porte Accueil se positionnerait donc en amont d'un certain public : les sortants de prison, sous mesure judiciaire ou pas, sollicitent fréquemment le CHRS, avec pour demande immédiate une forme d'hébergement. Ils se trouvent très rapidement confrontés à des difficultés de réinsertion bien spécifiques : comment rédiger un CV sans mentionner la période d'incarcération, que figure sur le casier judiciaire à la sortie de prison, vers quel emploi se positionner en fonction de la condamnation (interdiction de séjour dans certains départements...), comment renouer des liens après une période d'enfermement, comment appréhender les contraintes de sociabilité ?... Accueillir des condamnés en CHRS leur permettrait de limiter leur exclusion et par là-même de faciliter leur insertion.

2-4. Le regroupement de l'accueil d'urgence sur Manosque et le SAO

Dans le cadre d'une ouverture annuelle pérennisée de l'abri de nuit de Manosque, Porte Accueil se questionne sur la réalité de maintenir son accueil d'urgence hors la ville, comme réponse aux besoins du département ; sachant qu'en période d'ouverture de l'abri de nuit, Porte Accueil est très peu sollicité par l'ensemble des partenaires pour de l'accueil d'urgence.

Dans un souci de faciliter la répartition territoriale (Digne - Manosque), et d'harmoniser le potentiel d'accueil, Porte Accueil admet l'idée d'assurer la gestion de l'abri



de nuit, et par là-même de développer la mise en place d'un SAO, dispositif non repéré sur le bassin manosquin.

3 – La détermination des priorités

Année 2005 : Projet immobilier et dimension logique

Trois objectifs principaux :

- Associer un troisième travailleur social aux deux éducateurs spécialisés pour consolider la permanence socio-éducative, notamment le soir et le week-end ;
- Renforcer l'effectif par la consolidation du poste de cuisinière ;
- Adapter l'infrastructure immobilière pour la mettre en phase avec la professionnalisation de l'action socio-éducative et améliorer les conditions d'accueil et d'hygiène tant pour les résidents que pour les salariés.

Le personnel de l'établissement (CHRS + Urgence) comprend 7,85 équivalents temps pleins (ETP) et devra évoluer vers un effectif de 9,85 ETP.

Situation actuelle		Objectif	
Fonction	ETP	Fonction	ETP
Directeur	0,45	Directeur	0,35
Secrétaire comptable	0,50	Secrétaire comptable	0,50
Assistante Sociale	1,00	Assistante Sociale	1,00
Educateurs spécialisés	1,95	Educateurs spécialisés	3,00
Technicienne E.S.F.	0,95	Technicienne E.S.F.	1,00
Veilleur de nuit	2,50	Veilleur de nuit	2,00
Personnel technique et entretien	0,00	Personnel technique et entretien	1,00
Cuisinière (CES)	0,50	Cuisinière	1,00
TOTAL	7,85	TOTAL	9,85

1 - Une dimension logique :

Porte accueil est la seule structure CHRS du département qui propose un accueil en internat. Si la capacité actuelle de 18 places semble répondre au besoin territorial, le financement de 14 places en CHRS ne permet pas de donner les moyens budgétaires au financement de l'encadrement socio-éducatif nécessaire.

Quelle que soit la taille de l'établissement des frais incompressibles existent, inhérents au fonctionnement (cuisinière, veilleurs de nuit, gestion générale de l'établissement...). Ces frais sont répartis sur le nombre de places. Plus il y a de places, moins le coût à la place est élevé.

Il est donc déterminant de faire progresser le nombre de places en CHRS à la hauteur d'un dispositif équilibré qui permettait d'autofinancer les moyens nécessaires.



Aujourd'hui, l'équilibre pourrait être atteint par un établissement de 20 places en CHRS.

Demandes pour 2005 :

Un travailleur social chargé de compléter le dispositif en complément des deux éducateurs spécialisés présents proposé sur le budget CHRS 2005.

La présentation en CROSS d'une demande de 6 places supplémentaires en CHRS, dont 4 existantes et 2 à créer.

Le co-financement du projet immobilier en cours.

2 - Le projet immobilier

Il s'inscrit comme une priorité absolue.

ANNEE 2006 - ADAPTER LA STRUCTURE AUX BESOINS TERRITORIAUX

Recrutement d'un agent polyvalent (temps partiel ?) et femme de ménage ; répartition des charges des postes sur les pôles hébergement et insertion par l'activité économique.

Places pour la psychiatrie :

Projet en cours avec les docteurs Costard et Jurquet du CHS de Digne

Convention avec l'administration pénitentiaire :

Projet en cours d'élaboration avec les services pénitentiaires...

Regrouper l'accueil d'urgence sur la ville de Manosque. Avec l'abri de nuit ? même gestionnaire ?

ANNEE 2007 FAIRE EVOLUER L'OFFRE DE SERVICES

Le S.S.A.

Moyens nécessaires, CESF + Educateurs spécialisés en continuité. (Evolution du poste CESF qui basculerait hors budget CHRS ?).

Etude sur le nombre de concernés et le temps (homme) nécessaire à la réalisation = budget
Prise en compte de deux appartements relais supplémentaires.

Un CHRS éclaté : Si le besoin est ressenti, l'évolution éventuelle de la capacité en CHRS se fera en mode éclaté.

*Les Charbonnières
04220 Sainte Tulle*

*Tél : 04 92 87 27 85
Fax : 04 92 74 23 08*

*Portable : 06.17.77.82.04
www.porteaccueil.fr*

